

Communiqué de presse

Trappes-en-Yvelines, Le 16 juin 2020

La Ville attribue une aide financière aux familles fragiles

Suite à la crise du COVID-19, la Ville continue d'accompagner les familles fragiles en proposant une aide complémentaire, distribuée par le Centre communal d'action sociale.

Après un confinement lié au COVID-19 de près de 8 semaines, et en cette période de déconfinement progressif, certaines familles ont vu leur budget fragilisé.

Pour les aider à faire face à ces dépenses imprévues, la Ville a estimé nécessaire et indispensable de soutenir à nouveau les familles aux budgets les plus modestes.

Elle a donc décidé de verser à nouveau une aide financière à hauteur de 70 € par enfant.

Il s'agit de la deuxième aide financière distribuée par la Ville aux familles trappistes les plus fragiles. Elle est attribuée selon les mêmes critères que la première prime de mai dernier à hauteur de 140 €.

En parallèle de cette aide, durant le confinement, 1 587 paniers alimentaires d'une valeur de 20 € ont été achetés et distribués du 5 au 28 mai par les agents municipaux à 408 familles trappistes dans le besoin. C'est près de 23 tonnes de produits frais qui ont été attribuées en partenariat avec Auchan Trappes.

Contacts presse

Damien PFISTER
01 30 69 17 40 / 06 48 16 19 98



Hôtel de Ville
1, place de la République
01 30 69 17 00

